

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 270

Artikel: Les femmes dans la police en Suisse

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et maintenant, qu'est-ce que ces « Instituts féminins » ? Il nous semble que l'on ne saurait les comparer mieux qu'aux « Unions de Femmes » vaudoises ou aux « Frauenvereine » de la Suisse allemande : ce sont des centres d'éducation individuelle et sociale ; ils visent à perfectionner les travaux des champs et les travaux domestiques ; ils organisent à la campagne, des cours de ménage et d'hygiène, de couture, de broderie, de tissage, de vannerie ; ils ne négligent ni les beaux-arts, ni la science ; et tout en observant une stricte neutralité, ils ne craignent pas d'aborder les questions politiques. Plusieurs groupes organisent en commun la vente de leurs produits : légumes, fruits, confitures, volailles, œufs, beurre ; quelques-uns ont ouvert des locaux où, les jours de marché, les femmes peuvent se reposer, prendre des rafraîchissements et déposer leurs marchandises et leurs paquets. Ces locaux servent parfois à des démonstrations d'appareils ménagers et à la vente d'ouvrages faits à domicile.

Les « Instituts » groupent des femmes de toute catégorie, pauvres et riches. La reine elle-même est membre actif d'un de ces instituts et paye comme les autres sa cotisation de 2 shillings par an. Elle n'a pas manqué de visiter l'Exposition de Londres, en compagnie de sa fille, la princesse Mary. Ce qui distingue ces groupements de nos sociétés suisses, c'est en premier lieu le plan d'ensemble selon lequel ils sont conçus, et leur organisation uniforme. L'idée première en est venue du Canada où les habitantes des fermes isolées se rapprochèrent, dès l'année 1887, pour échanger leurs idées, leurs expériences, et aussi pour se distraire. Une Canadienne visitant l'Angleterre en 1913 y fit connaître l'œuvre de ses compatriotes ; elle réussit à y intéresser la « Société d'organisation agricole », qui, dirigée par des hommes, obtint des subsides de l'Etat et entreprit d'organiser les femmes de la campagne anglaise. En 1917, le ministère de l'agriculture se mit à la tête du mouvement, et se chargea lui-même de constituer de nouveaux groupes. En juin 1927, il y en avait 3780, réunissant 230.000 membres, sans compter ceux d'Ecosse et d'Irlande.

Pour conserver aux instituts leur caractère rural, on s'est abstenu d'en créer dans les localités de plus de 4000 habitants ; on évite ainsi les conflits et les problèmes qui surgiraient dans

des populations plus nombreuses et moins homogènes. Toutefois, les citadines peuvent se grouper en « Amies des Instituts féminins », et donner leur aide aux paysannes du voisinage. Les instituts locaux constituent des « Fédérations de comtés » ; celles-ci se stimulent mutuellement en organisant presque chaque année des concours et des expositions de comtés. Elles sont unies en une « Fédération nationale ». Le bureau central de Londres coordonne les efforts et rassemble des renseignements de tout genre. Il édite un journal mensuel : *Foyer et Patrie*.

Grâce à leurs « Instituts », les femmes de la campagne anglaise ont appris à embellir leur foyer ; elles se sont habituées en même temps à voir plus loin, à s'intéresser à leur pays tout entier ; leur horizon, enfin, dépasse leurs frontières ! elles ont tenu à nous présenter le fruit de leur travail ; à se présenter elles-mêmes, à nous, elles, bien différentes des oisives qui sont les habituées de nos « palaces ». Elles désirent à leur tour venir voir la « Saffa ». Nous souhaitons les accueillir en grand nombre à Berne, l'année prochaine ; elles y seront les très bien-venues. Ainsi se nouera entre les femmes d'Angleterre et de Suisse un lien d'amitié et de collaboration fraternelle et durable.

(Traduit et adapté d'après Dr A. WÖSSNER par E. P.)

Les femmes dans la police en Suisse

Dans le compte-rendu des journées de l'Alliance à Neuchâtel, publié dans son dernier numéro, le *Mouvement* annonçait qu'il reviendrait sur une des questions à l'ordre du jour de cette Assemblée : celle de l'emploi des femmes dans la police en Suisse. En effet, à la demande du Comité suisse contre la traite des femmes, la Commission des lois de l'Alliance a fait, auprès des directions de police de 26 villes suisses, une enquête dont les résultats ont été exposés à Neuchâtel, et à laquelle nous empruntons les renseignements qui suivent.

Disons-le tout d'abord très franchement : notre pays est bien en retard à cet égard. Alors qu'en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Hollande, aux Etats-Unis, en Pologne, dans les pays scandinaves, ailleurs encore, l'agente de police

police tout en permettant à l'Etat de reconnaître et de protéger la prostitution et les maisons closes. Pour appuyer le manifeste, Joséphine écrivit plus de trois cents lettres et ne reçut que six réponses encourageantes.

Elle passa alors par l'épreuve des discours en public et se découvrit avec surprise le don de l'éloquence. Les meetings succèdent aux meetings. Joséphine et ses amis sont infatigables, La populace les hue, casse les vitres, jongle avec les bancs, blesse les orateurs et va jusqu'à les lapider. La société calomnie et invective, accuse Joséphine de sympathiser non-seulement avec les victimes du vice, mais avec les pires formes du vice. Georges Butler entreprend de parler dans un Congrès ecclésiastique sur la question « moralité et devoirs des églises » ; il est conspué et ne peut s'empêcher de rire en voyant les dignitaires ecclésiastiques manifester bruyamment en faveur des maisons de tolérance.

Joséphine Butler déclancha dans le pays une telle agitation que le gouvernement prit peur et interdit les assemblées de femmes. « Cette campagne de femmes nous bouleverse et nous met tous en l'air » s'écrie un député en plein Parlement. « Rien à faire tant qu'elle est là, » gémissaient les adversaires de Joséphine. « Cette femme est invincible ! »

Elle fut victorieuse, en effet. Celle qui voulait une seule morale pour les deux sexes, qui réclamait la justice pour la femme comme pour l'homme, celle qui dénonçait l'infamie des maisons où l'on vendait et achetait des créatures humaines, vit luire enfin le jour où le Parlement britannique suspendit les mesures édictées par la loi sur les maladies contagieuses et supprima la police des mœurs. C'était en l'année 1880.

L'opinion publique éveillée par M^{me} Butler dans son propre pays le fut aussi sur le continent. Voyages répétés de Joséphine, sympathie pour la cause qu'elle défendait suscitée à Paris, en Suisse, en Italie. Fondation d'une vaste ligue internationale « la Fédération » pour l'abolition de la prostitution envisagée comme institution légale ou tolérée. Création d'asiles, de refuges, d'œuvres de protection telle que les « Amies de la jeune fille » etc. etc. Ses discours sur le continent ont été publiés sous le titre « Une voix dans le désert » et M^{lle} de Mestral Combremont en cite de nombreux passages.

Georges Butler, ayant été nommé chanoine (ou doyen) de la cathédrale de Winchester, établit sa famille dans une maison paisible au milieu d'arbres centenaires, à l'ombre de la vieille église. Douces heures alors dans le jardin fleuri où semblait tomber du ciel la sonnerie des cloches voisines, où dans le salon

est une figure bien connue et dont le concours est universellement apprécié, chez nous la seule idée d'une femme au service de la police fait encore sourire dans bien des milieux. Et les directeurs de police de certaines petites villes ont marqué leur ignorance complète à cet égard, en répondant naïvement à la question qui leur était posée: « existe-t-il déjà dans votre ville une auxiliaire de police, une assistante ou une secrétaire en fonctions? » qu'ils employaient dans leurs bureaux une dactylographe à l'expédition de la correspondance, ne concevant pas sans doute qu'une femme pût remplir d'autres fonctions dans leur département. A Glaris, le directeur de la police s'est borné à déclarer que « la place de la femme était au foyer et non pas à la police! ». Il y a évidemment un gros travail de propagande et d'orientation à accomplir dans notre pays simplement pour faire admettre l'utilité de la tâche que peut remplir une agente de police.

On semble pourtant commencer à le comprendre dans quelques autres villes. Ou bien, dans des cas particulièrement délicats, la police y a recours à des femmes au service d'autres administrations ou d'organisations privées (Offices des tutelles à Schaffhouse et à Lucerne, agente des gares de l'Amie de la jeune fille à Fribourg, inspectrice de l'assistance à Neuchâtel, infirmière scolaire ou officières de l'Armée du Salut à Montreux, par exemple). Ou bien, comme à Genève, à Lausanne, à Zurich et à Saint-Gall, une ou plusieurs femmes sont officiellement désignées pour ces fonctions. Mais à Zurich et à Saint-Gall, elles relèvent de l'Office des tutelles et du Service de l'assistance, et à Saint-Gall, le travail est même accompli à titre bénévole, ce qui en fait forcément une fonction à bien plaire, pouvant disparaître d'un moment à l'autre. Ce n'est donc qu'à Genève et à Lausanne seulement que l'on peut parler de femmes au service de la police, et encore, dans ces deux villes, une partie du travail qui leur est demandé est aussi du travail d'assistance ou de relèvement.

Peut-être, en effet, une confusion risque-t-elle de s'implanter à cet égard dans les esprits, car ceux des directeurs de police qui se sont déclarés favorables à la collaboration féminine à leur travail mentionnent souvent des fonctions qui n'ont rien à voir avec celles d'une agente de la police: surveillance des apprentissages, surveillance des ateliers non soumis à la loi sur les fabriques, bureau de placement, secours aux indigents, assistance publique, tutelles, etc. Il est vrai aussi que, dans de petites villes, il serait possible pour une femme active de cumuler ces différentes charges; mais nous voudrions alors qu'elles fussent nettement séparées, dépendent de services différents et constituent par exemple deux ou trois postes à attributions parfaitement distinctes, et non pas un seul, de la titulaire duquel

où se réunissaient les amis. Sept années très douces se passèrent ainsi, puis Georges Butler mourut, âgé de plus de soixante-dix ans, en disant à sa femme, et ce furent ses dernières paroles: « Tu viendras avec moi, bien-aimée, dis, tu viendras avec moi. »

Agée, fragile, mais toujours belle, privée de celui qui avait été son meilleur ami terrestre, M^{me} Butler sut ne pas s'abandonner au chagrin stérile. Dix années durant, jusqu'à son dernier jour, elle continua à s'intéresser à toutes les œuvres qu'elle avait suscitées et rédigea un bulletin servant de lien entre les membres de « la Fédération ». Elle écrivit beaucoup: ses *Souvenirs sur Georges Butler*, une biographie de son père: *Mémoires de John Grey de Dilston*, une *Vie de Catherine de Sienne*, une étude sur *François Oberlin*, un recueil de *Souvenirs* sur sa sœur la plus chérie, Harriet Meuricoffre. En décembre 1906, la noble femme, toute amour et toute charité, entra dans l'éternel repos.

Jeanne VUILLIOMENET.

on attend tout. Nous estimons que ceci est fort important, car la tâche essentielle de l'agente de police est délicate ou difficile, parce qu'elle touche surtout aux questions de mœurs (prostitution, attentats à la pudeur, délits contre les mœurs, traite des femmes, surveillance de lieux de plaisir publics, etc., etc.), ou à l'administration de la justice (aide aux femmes et aux enfants traduits en justice, enquêtes, visites des prisons, etc.); que c'est là que le concours des femmes professionnellement préparées à ces fonctions spéciales est essentiellement nécessaire, et qu'à vouloir éparpiller leur activité sur d'autres occupations, plus faciles, plus agréables peut-être, on risque de perdre de vue ce qui est avant tout nécessaire. Nous sommes tout spécialement heureuses que ce point de vue soit celui de la direction de police de la ville de Berne, qui est disposée à nommer l'an prochain une femme assistante de police, en lui traçant un programme d'activité selon les lignes indiquées plus haut. Malheureusement, la difficulté est de trouver une femme ayant la préparation nécessaire en Suisse, où n'existe aucun moyen de formation professionnelle.

Toute cette question est des plus intéressantes, et devient toujours plus d'actualité. A l'heure où paraîtront ces lignes, la Commission instituée pour s'en occuper spécialement par l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes siégera justement à Amsterdam, avant la Conférence de la Paix. Nous aurons au retour certainement des récits à faire à nos lecteurs, que nous tenions d'autant plus à mettre au courant auparavant de la situation actuelle en Suisse à cet égard.

E. Gd.

CORRESPONDANCE

N. D. L. R. — M^{lle} Bernouilli, Présidente de la Ligue suisse des Femmes abstinentes, nous adresse, en nous priant de les publier dans le Mouvement, les notes du petit discours qu'elle aurait prononcé à l'Assemblée de l'Alliance à Neuchâtel, si une discussion s'était engagée sur la proposition de la Frauenzentrale de Zurich, que l'Alliance considère comme l'une de ses tâches de participer à la lutte contre l'alcoolisme. Nous déférons bien volontiers à la demande de M^{lle} Bernouilli, car ces notes contiennent des suggestions utiles pour les Sociétés qui, n'ayant pas l'antialcoolisme à leur programme spécial, sentent pourtant leur responsabilité dans ce domaine, mais ne savent pas toujours comment agir en dehors du domaine terriblement usé de la conférence, qui n'attire plus que les convertis!

Tout en souhaitant avec la Frauenzentrale de Zurich que l'Alliance s'intéresse à la lutte antialcoolique, nous nous rendons compte que l'Alliance est un faisceau de Sociétés féminines très différentes les unes des autres. Son action antialcoolique sera donc forcément limitée au cas où il s'agit de questions générales, telle la revision du régime des alcools. Et nous avons pleine confiance que l'Alliance ne perdra pas de vue les occasions favorables à son intervention quasi officielle. Comme vous le savez, la question de l'alcool a figuré, à plusieurs reprises, à l'ordre du jour des Assemblées de l'Alliance. Nous vous rappelons, en particulier, les conférences sur la réforme de l'auberge, à Lucerne, en 1912. Ce fut là décidément un sujet du ressort des Sociétés alliées elles-mêmes, et nous croyons interpréter le vœu de la Zürcher Frauenzentrale dans ce sens que l'Alliance veuille bien, de temps à autre, mettre à l'ordre du jour de ses Assemblées une conférence qui puisse encourager les Sociétés affiliées à s'occuper d'antialcoolisme pratique. Nous serions donc heureuses de voir figurer au programme d'une Assemblée ce sujet: *L'enseignement antialcoolique dans les écoles suisses*, conférence dans les deux langues, suivie d'une discussion. Car il y a, dans les différents cantons, des efforts remarquables que l'Alliance placerait ainsi à la portée des Sociétés.

Permettez-moi, encore, de répondre aujourd'hui à une question soulevée à Soleure, l'année dernière, par une déléguée de la Suisse romande, au cours de la discussion qui suivit l'exposé de M. Rudolf. M^{lle} Gourd s'était écriée: « Qu'on veuille bien nous dire ce que les sociétés non abstinentes pourraient faire pour combattre l'alcoolisme. »

Le domaine est si vaste que les propositions abondent. Si vous désirez, avant d'entreprendre quoi que ce soit, vous documenter sur les faits concernant l'antialcoolisme, adressez-vous au Secrétariat antialcoolique suisse, à Lausanne, qui vous donnera tous les renseignements, qui vous enverra une liste de ses publications, et mettra à votre disposition des journaux et des brochures de sa bibliothèque.